

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 01525

Numéro SIREN : 393 712 286

Nom ou dénomination : SEPHORA

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2018 sous le numéro de dépôt 22832



Sephora
Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Ernst & Young Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Sephora

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Sephora,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sephora relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le paragraphe B « Principes et règles comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant les impacts de la première mise en application du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2017.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note 1.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux états financiers expose les règles et les méthodes comptables relatives à l'évaluation des droits au bail et fonds de commerce. Nous avons examiné les données utilisées et vérifié que la méthode de dépréciation décrite dans cette note de l'annexe a été correctement appliquée.
- La valorisation des immobilisations financières réalisée selon les règles et les méthodes décrites dans la note 1.3 du paragraphe « Principes et règles comptables » de l'annexe aux états financiers. Nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes et nous avons contrôlé leur correcte application.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by 'Cohen', written over a horizontal line.

Gilles Cohen

SEPHORA S.A.S.
S.A.S. au capital de 78 256 500 euros

41 Rue Ybry
92 200 Neuilly sur Seine

SIRET 393 712 286 03775
APE 4775 Z

COMPTES ANNUELS 2017

BILAN - ACTIF		31 décembre 2017			31 décembre 2016
		Brut	Amortiss., prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé	(I)	AA			
Frais d'établissement		AB	3 830	AC 3 830	0
Frais de développement		CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	177 848 124	AG 110 031 043	67 817 081
Fonds commercial		AH	166 076 641	AI 0	166 076 641
Autres immobilisations incorporelles		AJ	16 603 764	AK 0	16 603 764
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	9 050	AM	9 050
TOTAL immobilisations incorporelles			380 541 409	110 034 873	250 506 536
Terrains		AN		AO 0	0
Constructions		AP	211 032 387	AQ 150 667 425	60 364 962
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	60 346 386	AS 44 286 738	16 059 648
Autres immobilisations corporelles		AT	116 457 232	AU 79 290 104	37 167 129
Immobilisations en cours		AV		AW	
Avances et acomptes		AX	9 809 792	AY	9 809 792
TOTAL immobilisations corporelles			397 645 797	274 244 266	123 401 531
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT	
Autres participations		CU	625 593 784	CV 87 138 500	538 455 284
Créances rattachées à des participations		BB	147 406	BC	147 406
Autres titres immobilisés		BD		BE	
Prêts		BF		BG	
Autres immobilisations financières		BH	8 709 773	BI	8 709 773
TOTAL immobilisations financières			634 450 963	87 138 500	547 312 463
TOTAL (II)		BJ	1 392 638 169	BK 471 417 639	921 220 530
Matières premières, approvisionnements		BL	4 573 464	BM 585 369	3 988 095
En cours de production de biens		BN		BO	
En cours de production de services		BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis		BR	0	BS	0
Marchandises		BT	208 558 369	BU 22 736 410	185 821 958
TOTAL Stocks			213 131 833	23 321 779	189 810 054
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	1 051 413	BW	1 051 413
Clients et comptes rattachés		BX	114 937 491	BY 913 636	114 023 855
Autres créances		BZ	169 006 447	CA 3 241 189	165 765 258
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC	
TOTAL Créances			283 943 938	4 154 825	279 789 114
Valeurs mobilières de placement	Dont actions propres :	CD		CE	
Disponibilités		CF	19 317 425	CG	19 317 425
TOTAL Trésorerie			19 317 425		19 317 425
Charges constatées d'avance		CH	18 369 580	CI	18 369 560
TOTAL (III)		CJ	535 814 170	CK 27 476 604	508 337 565
Frais d'émission d'emprunt à étaier	(IV)	CW	0		
Primes de remboursement des obligations	(V)	CM	0		
Ecart de conversion actif	(VI)	CN	467 935	0	467 935
TOTAL GÉNÉRAL (I À VI)		CO	1 928 920 274	IA 498 894 243	1 430 026 030
					1 375 386 126

BILAN - PASSIF			31 décembre 2017	31 décembre 2016
Capital social ou individuel	(Dont versé : 78 256 500)	DA	78 256 500	78 256 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	185 096 578	185 096 578
Ecart de réévaluation	(Dont écart d'équivalence : EK)	DC		
Réserve légale		DD	7 825 650	7 825 650
Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
Réserves réglementées	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours : B1)	DF	0	
Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants : EJ)	DG	32 968 235	32 968 235
TOTAL réserves			40 793 885	40 793 885
Report à nouveau		DH	318 648 401	274 850 914
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	99 039 460	188 050 302
Subventions d'investissement		DJ		
Provisions réglementées		DK	34 743 868	32 823 300
TOTAL (I)			756 578 693	799 871 480
Produit des émissions de titres participatifs		DM		
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)				
Provisions pour risques		DP	7 996 910	13 964 030
Provisions pour charges		DQ	8 456 430	7 433 118
TOTAL (III)			16 453 340	21 397 148
Emprunts obligataires convertibles		DS		
Autres emprunts obligataires		DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		DU	407 377	4 806 262
Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs : EI)	DV	224 982 317	162 284 985
TOTAL dettes financières			225 389 693	167 091 247
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	268 099 643	239 656 727
Dettes fiscales et sociales		DY	102 103 802	88 473 764
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	25 049 218	25 776 486
Autres dettes		EA	30 509 826	27 626 427
TOTAL dettes d'exploitation			425 762 489	381 533 404
Produits constatés d'avance		EB	5 683 015	4 939 258
TOTAL (IV)			656 835 198	553 563 912
Ecart de conversion passif	(V)	ED	158 800	553 584
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			1 430 026 030	1 375 386 126
		EE		

COMPTE DE RÉSULTAT		2017				2016		
		France		Exportation				Total
Ventes de marchandises		FA	1 259 123 758	FB	158 879 150	FC	1 418 002 908	1 331 100 772
Production vendue	Biens	FD		FE		FF		
	Services	FG	74 509 556	FH	98 766 920	FI	173 276 477	118 283 086
Chiffres d'affaires nets		FJ	1 333 633 316	FK	257 646 070	FL	1 591 279 385	1 449 383 859
Production stockée						FM		
Production immobilisée						FN		
Subventions d'exploitation						FO	56 813	18 375
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	39 658 069	39 915 625
Autres produits						FQ	115 726 607	100 214 016
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 746 720 873	1 589 531 877
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	793 203 621	703 766 634
Variation de stock (marchandises)						FT	-10 972 863	-19 596 910
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	17 182 781	15 831 518
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV	-126 256	1 979 999
Autres achats et charges externes						FW	410 722 949	374 115 812
Impôts, taxes et versements assimilés						FX	20 615 829	20 457 223
Salaires et traitements						FY	164 972 844	152 396 229
Charges sociales						FZ	62 231 429	61 848 977
- dotations aux amortissements						GA	55 430 129	48 160 171
- dotations aux provisions						GB	4 926 043	2 723 185
Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC	24 363 898	22 290 004
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	9 833 455	5 957 476
Autres charges						GE	4 664 041	2 554 260
Total des charges d'exploitation (II)						GF	1 657 047 899	1 392 484 582
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	189 672 975	197 047 294
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI		
Produits financiers de participations						GJ	24 338 388	39 873 612
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						GK	81 765	31 446
Autres intérêts et produits assimilés						GL	945 685	626 247
Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	21 198 128	55 822 485
Différences positives de change						GN	4 085 912	12 826 755
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	50 649 877	109 180 547
Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	53 184 151	33 865 354
Intérêts et charges assimilées						GR	508 781	2 716 079
Différences négatives de change						GS	5 709 147	11 273 882
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	59 402 079	47 855 317
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-8 752 202	61 325 230
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	180 920 772	258 372 524
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						HA	59 224	154 065
Produits exceptionnels sur opérations en capital						HB	173 222	734 848
Reprises sur provisions et transferts de charges						HC	9 215 365	8 604 651
Total des produits exceptionnels (VII)						HD	9 447 811	9 493 564
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						HE	1 759 314	1 629 780
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						HF	4 559 145	767 403
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						HG	11 135 933	12 616 025
Total des charges exceptionnelles (VIII)						HH	17 454 392	15 013 209
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	-8 006 580	-5 519 645
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						HJ	12 195 435	9 673 735
Impôts sur les bénéfices (X)						HK	61 679 297	55 128 842
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	1 806 818 562	1 708 205 988
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	1 707 779 102	1 620 156 686
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)						HN	99 039 460	188 050 302

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017

SOMMAIRE

A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

B - PRINCIPES ET REGLES COMPTABLES :

1. Immobilisations

- 1.1 Immobilisations incorporelles
- 1.2 Immobilisations corporelles
- 1.3 Titres de participation
- 1.4 Tableau des filiales et participations

2. Créances et dettes

3. Stocks

4. Provisions pour risques et charges

5. Remises de Fin d'Année à Recevoir

C - NOTES SUR LE BILAN :

- 1.1 Immobilisations
- 1.2 Amortissements
- 1.3 Provisions
- 1.4 Echéances des créances et des dettes à la fin de l'exercice
- 1.5 Capitaux propres
- 1.6 Produits à recevoir
- 1.7 Charges à payer
- 1.8 Produits et charges imputables à un autre exercice

D – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

- 1.1 Chiffre d'Affaires
- 1.2 Décomposition du résultat financier
- 1.3 Décomposition du résultat exceptionnel
- 1.4 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

E – INFORMATIONS DIVERSES :

- 1. Situation fiscale différée ou latente
- 2. Filiales et participations
- 3. Effectif
- 4. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)
- 5. Engagements pour indemnité de départ à la retraite
- 6. Engagement hors bilan
- 7. Régime fiscal
- 8. Identité de la société consolidante
- 9. Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2018

**Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise													SEPHORA SAS		Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I	CZ	3 830		D8			D9	0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II	KD	315 543 298		KE			KF	47 655 048		
CORPORELLES	Terrains							KG			KH			KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9			KJ			KK			KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1			KM	203 043 138		KN			KO	17 396 552		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants		M2		KP			KQ			KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3		KS	59 658 629		KT			KU	4 203 066			
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV			KW			KX					
	Matériel de transport*					KY			KZ			LA					
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	103 805 162		LC			LD	19 293 456				
	Emballages récupérables et divers *					LE			LF			LG					
	Immobilisations corporelles en cours							LH			LI			LJ			
	Avances et acomptes							LK	9 811 375		LL			LM	6 549 046		
	TOTAL III							LN	376 318 304		LO			LP	47 442 121		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G			8M			8T		
		Autres participations							8U	592 809 122		8V			8W	32 932 069	
Autres titres immobilisés							IP			IR			IS				
Prêts et autres immobilisations financières							IT	8 965 105		IU			IV	745 394			
TOTAL IV							LQ	601 774 227		LR			LS	33 677 463			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	1 293 639 659		ØH			ØJ	128 774 632			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN	par virement de poste à poste		1		CØ	3 830		D7	4		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	270 099				LV	2 390 668		LW	360 537 579		
CORPORELLES	Terrains					IP					LX			LY			
	Constructions	Sur sol propre				IQ					MA			MB			
		Sur sol d'autrui				IR					MD	9 407 304		ME	211 032 387		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS					MG			MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT					MJ	3 515 309		MK	60 346 386		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers					IU					MM			MN		
		Matériel de transport					IV					MP			MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW	6 641 386				MS	116 457 232		MT		
		Emballages récupérables et divers *					IX					MV			MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY					MZ			NA			
	Avances et acomptes					NC	6 478 137				ND	72 492		NE	9 809 792		
TOTAL III					IY	6 478 137				NG	19 636 490		NH	397 645 797			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ					ØU			M7			
	Autres participations					IØ					ØX			ØY	625 741 191		
	Autres titres immobilisés					I1					2B			2C			
	Prêts et autres immobilisations financières					I2					2E	1 000 727		2F	8 709 773		
	TOTAL IV					I3					NJ	1 000 727		NK	634 450 963		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	6 748 236				ØK	23 027 885		ØL	1 392 638 169			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SEPHORA SAS</u>										Néant ☐ *				
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	3 830	EL	0	EM		EN	3 830					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	92 861 077	PF	18 985 642	PG	1 820 797	PH	110 025 921					
Terrains		PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui	PR	139 459 945	PS	16 399 586	PT	7 273 383	PU	148 586 148					
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	39 727 176	QA	6 661 995	QB	2 681 297	QC	43 707 875					
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK						
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	69 225 614	QM	13 382 906	QN	5 696 559	QO	76 911 962					
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT						
TOTAL III		QU	248 412 736	QV	36 444 487	QW	15 651 239	QX	269 205 984					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	341 277 643	ØP	55 430 129	ØQ	17 472 036	ØR	379 235 735					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6							
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	10 582 343	N8	P6	P7	8 645 384	P8	Q1	1 936 959					
Terrains	Q2		Q3	Q4	Q5		Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3		R4	R5	R6					
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1		S2	S3	S4					
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8		S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6		T7	T8	T9						
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4		U5	U6	U7					
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2		V3	V4	V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	544 654	V8		V9	W1	561 046	W2	W3	-16 392		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7		W8	W9	X1					
TOTAL III	X2	X3	544 654	X4	X5	X6	561 046	X7	X8	-16 392				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM				NO					
Total général (I+II+III+IV)	NP	10 582 343	NQ	544 654	NR		NS	8 645 384	NT	561 046	NU		NV	1 920 567
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	11 126 997		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	9 206 430		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	1 920 567		
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9				Z8				
Primes de remboursement des obligations						SP				SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SEPHORA SAS</u>							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	32 823 300	TM	11 135 933	TN	9 215 365	TO	34 743 868	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	32 823 300	TS	11 135 933	TT	9 215 365	TU	34 743 868	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	7 693 107	4B	2 730 650	4C	6 662 221	4D	3 761 537	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	375 000	4R		4S	375 000	
	Provisions pour pertes de change	4T	63 919	4U	467 935	4V	63 919	4W	467 935	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	1 755 244	4Y	780 900	4Z	87 485	5A	2 448 659	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	4 514 941	5H	26 145	5J	9 522	5K	4 531 564	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	0	5T	0	5U	0	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	7 369 938	5W	5 946 905	5X	8 448 198	5Y	4 868 645	
	TOTAL II	5Z	21 397 149	TV	10 327 535	TW	15 271 345	TX	16 453 340	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	124	6B	4 998	6C		6D	5 122	
		6E	2 601 460	6F	4 926 043	6G	2 489 221	6H	5 038 282	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
		9U	55 532 831	9V	52 684 000	9W	21 078 331	9X	87 138 500	
		Ø6	46 356	Ø7	0	Ø8	46 356	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	19 205 601	6P	22 959 560	6R	18 843 382	6S	23 321 779	
	Sur comptes clients	6T	853 635	6U	482 214	6V	422 214	6W	913 636	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	4 922 961	6Y	954 129	6Z	2 635 901	7A	3 241 189	
	TOTAL III	7B	83 162 968	TY	82 010 944	TZ	45 515 404	UA	119 658 508	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles	7C	137 383 417	UB	103 474 412	UC	70 002 113	UD	170 855 716
					UE	39 123 397	UF	39 583 834		
					UG	53 184 151	UH	21 198 128		
				UJ	11 135 933	UK	9 215 365			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SEPHORA SAS</u>										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL	147 406		UM	147 406		UN		
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières				UT	8 709 773		UV	773 110		UW	7 936 663	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	114 937 491		114 937 491					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	105 949		105 949					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	428 062		428 062					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	1 524 478		1 524 478					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	5 615 758		5 615 758					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP	5 600		5 600					
	Groupe et associés (2)				VC	56 443 895		56 443 895					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	104 882 705		104 882 705					
	Charges constatées d'avance				VS	18 369 560		18 369 560					
	TOTAUX				VT	311 170 677		VU	303 234 014		VV	7 936 663	
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	407 377		407 377						
	à plus d'1 an à l'origine			VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	268 099 643		268 099 643						
Personnel et comptes rattachés				8C	40 981 420		40 981 420						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	22 194 629		22 194 629						
État et autres	Impôts sur les bénéfices			8E	0		0						
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	23 639 491		23 639 491						
collectivités publiques	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	15 288 263		15 288 263						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	25 049 218		25 049 218						
Groupe et associés (2)				VI	224 982 317		224 982 317						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	30 509 826		30 509 826						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L	5 683 015		5 683 015						
TOTAUX				VY	656 835 198		VZ	656 835 198					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	407 377		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	4 806 262								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032													

Sephora exerce pour son propre compte une activité de création et d'exploitation de magasins de vente de tous produits et articles de beauté, de parfumerie et de soins corporels.

Sephora exerce aussi pour le compte de ses filiales, une activité de gestion de marque, de création, de services liés à la distribution de tous produits de parfumerie et de cosmétiques. Le chiffre d'affaires est reconnu lors de la vente.

Sephora est une société du groupe **LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON**.

A – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

- **Développement de la société :**

Sephora a poursuivi, au cours de l'année 2017, son propre développement en France et à l'étranger en soutenant ses filiales.

Les faits caractéristiques intervenus au cours de l'année 2017 sont les suivants :

- La société a procédé à l'ouverture de 2 nouveaux établissements.
- La société a procédé à la création d'une nouvelle filiale, Sephora Germany au capital de 2.725.000 €.
- Les augmentations de capital suivantes ont été réalisées par Sephora S.A.S. au sein de ses filiales pour la somme totale de 30.207.069 € :
 - ✓ Sephora Kosmetic (Turquie) 18.422.954 €
 - ✓ Dotcom Group Comercio de Presentes 11.784.115 €

- **Evolution et perspectives d'avenir :**

La société continuera de développer le concept Sephora à travers la création de nouveaux points de vente.

B – PRINCIPES ET REGLES COMPTABLES :

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales françaises, en particulier le règlement 2014-03, modifié par le règlement ANC 2015-06 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les méthodes comptables appliquées au titre de l'exercice comptable 2017 sont identiques à celles de l'exercice 2016, à l'exception du principal changement lié à l'application du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017. Il est sans impact significatif sur la présentation des comptes annuels.

Ce changement prévoit :

- Que le résultat de change peut être enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant généré. Il est ainsi prévu d'enregistrer en résultat d'exploitation les résultats de change sur les dettes et créances commerciales. Le risque de change sur ces éléments est en effet lié à l'exploitation au même titre, par exemple, que les dépréciations de créances commerciales déjà enregistrées en résultat d'exploitation.
- Que le poste gains et pertes de change apparaissant en résultat financier est réservé aux opérations ayant un caractère financier (emprunt bancaire en devise, liquidités en devises,...).

Le changement décrit ci-dessus s'est traduit dans les comptes 2017 par les reclassements suivants au sein du compte de résultat 2017 :

- une augmentation du poste « Autres produits » de +3.531 K€,
- une diminution du poste « Différences de change positives » de -3.531 K€,
- une augmentation du poste « Autres charges » de +2.116 K€,
- une diminution du poste « Différences de change négatives » de -2.116 K€.

1. IMMOBILISATIONS :

Les éléments d’actif immobilisé apportés à l’occasion des opérations de fusion ont été inscrits dans les comptes de la société absorbante en reprenant les valeurs figurant au bilan des sociétés absorbées (prix de revient d’origine, amortissements pratiqués, provisions pour dépréciation). Les amortissements ont continué à être calculés d’après les valeurs d’origine figurant au bilan des sociétés absorbées.

1.1 Immobilisations incorporelles

Les droits de marque, les fonds de commerce acquis, ne sont pas amortis car protégés juridiquement, ils sont inscrits au bilan à la valeur d’acquisition.

Les logiciels informatiques sont amortis sur le mode linéaire sur une période de 1 à 5 ans. Un amortissement dérogatoire est constaté pour les biens éligibles en résultat exceptionnel.

Les immobilisations incorporelles libellées sous la mention « Fonds Commercial » correspondent à :

- Des fonds de commerce pour 115.544 K€
Dans ce montant figure l’allocation du mali technique constaté en 2004 lors de l’absorption de Sephora France par Sephora S.A. à hauteur de 88.193 K€. Ce mali technique est considéré comme assimilable à un fonds de commerce dont la durée d’utilisation est non limitée.
- Des droits au bail pour 50.533 K€

Un test de dépréciation systématique est réalisé au minimum une fois par exercice, qu’il existe ou non un indice de perte de valeur, sur les fonds de commerce et les droits au bail.

La valeur comptable des magasins est comparée à leur valeur d’utilité déterminée sur la base des cash-flows générés par son activité. Si pour un magasin donné, ces cash-flows sont négatifs, et s’il n’est pas couvert par d’autres magasins bénéficiaires sur la même zone de chalandise, alors une dépréciation du fonds de commerce est comptabilisée.

Sur la base des tests mis en œuvre à la clôture des comptes de l’exercice 2017, aucun fonds de commerce n’a été déprécié.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d’acquisition.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire sur les durées suivantes :

INTITULE	DUREES
Constructions	20 ans
Agencements et aménagements	5 à 10 ans
Installations, matériels, outillages	5 ans
Matériel de bureau informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans

Une provision pour dépréciation des immobilisations corporelles est constituée dès lors qu’apparaît une perte probable. C’est le cas lorsque des opérations de relocalisation et de rénovation connues au moment de l’arrêté des comptes vont conduire à passer en perte des immobilisations pour leur valeur nette comptable. Dans cette hypothèse, une provision est comptabilisée à hauteur de 90% de cette valeur nette comptable. Au 31/12/2017, cette provision s’élève à 5.043 K€ (contre 2.602 K€ fin 2016).

Une provision pour remise en état des magasins est constituée dès lors qu'une clause du bail le prévoit, et ce, pour couvrir les coûts inhérents aux travaux permettant de restituer au bailleur le local en l'état initial, sur la base d'un coût moyen au m2.
Cette provision est actualisée chaque année.

Au 31/12/2017, cette provision s'élève à 4.532 K€ (contre 4.515 K€ fin 2016).

1.3 Titres de participation

Les titres de participation sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage est calculée, soit à partir de l'actualisation des flux futurs de trésorerie soit en fonction de la situation nette de la filiale.

Lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'entrée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Les coûts d'acquisition sont amortis sur une durée de 5 ans par la constatation d'amortissements dérogatoires.

1.4 Tableau des filiales et participations

Montants exprimés en milliers d'euros

Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat de l'exercice	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2017		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société
				Brute	Nette					
Filiales (détenues à + 50%)										
SEPHORA HOLDING SOUTH ASIA	55 974	-6 391	100%	56 281	56 281	0	0	0	-1 439	0
SEPHORA PORTUGAL PERFUMERIA LDA	5 000	3 853	100%	11 264	11 264	0	0	38 711	1 860	918
SEPHORA POLSKA SP ZOO	11 970	0	100%	30 397	30 397	0	0	134 844	7 957	6 367
SEPHORA GREECE SA	45 136	-72 707	100%	76 154	76 154	30 467	0	47 855	-1 384	0
SEPHORA SRO (Rép. Tchèque)	2 475	2 513	100%	2 120	2 120	0	0	35 314	2 668	0
GALONTA HOLDINGS LIMITED	8 620	18	100%	195 458	195 458	15	0	0	-24	0
DOTCOM GROUP COMERCIO DE PRESENTES	10 101	34 504	100%	132 399	45 940	0	0	25 515	-20 168	0
BEAUTY IN MOTION SDN BDH (Malaisie)	1 854	-490	100%	2 019	2 019	0	0	56 541	2 177	0
SEPHORA SWEDEN AB	6 974	-4 259	100%	7 667	7 667	0	0	17 875	734	0
SEPHORA AUSTRALIA PTY LTD	1 303	-2 457	100%	1 389	1 389	0	0	101 177	1 919	0
SEPHORA DANMARK APS	10 044	-7 046	100%	10 025	10 025	0	0	10 188	-568	0
SEPHORA SWITZERLAND SA	2 136	-361	100%	2 301	2 301	0	0	22 197	-226	0
S+ SAS	40	1 347	100%	40	40	0	0	245 849	15 105	8 840
SEPHORA LUXEMBOURG SARL	12	1	100%	13	13	2 411	0	11 870	1 160	1 086
SEPHORA KOSMETIC AS	24 109	-6 900	100%	35 058	35 058	0	0	43 521	-3 949	0
SEPHORA GERMANY GMBH	2 725	0	100%	2 725	2 725	0	0	10 609	-2 090	0
SEPHORA MONACO SAM	150	15	99%	150	150	0	0	6 410	1 843	1 978
PT SEPHORA INDONESIA	179	712	99%	227	227	0	0	4 426	479	444
SEPHORA MEXICO SRLCV	11 633	-11 647	82%	15 843	15 843	0	0	47 087	4 239	0
SEPHORA MOYEN ORIENT SA	342	81 260	70%	154	154	0	0	0	44 905	0
Filiales détenues entre 10 et 50%										
PERFUMES Y COSMETICOS GRAN VIA SL	680	0	45%	680	0	2 077	0	0	0	0
SEPHORA SINGAPORE PTE LTD	2 683	-6 731	40%	1 188	1 188	0	0	96 067	5 272	0
LVMH IBERIA SL	0	0	17%	42 045	42 045	0	0	0	0	4 705
Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication										
Filiales françaises (ensemble)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales étrangères (ensemble)	0	0	0	0	0	0	0	34 262	-996	0
TOTAUX				625 594	538 455	34 971	0			24 338

2. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Conformément aux contrats de ventes, les créances sont principalement constatées à l'expédition.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable.

Les créances échues depuis plus de 6 mois et moins de 1 an sont dépréciées à hauteur de 50 %, entre 1 an et 18 mois pour 75 % et au-delà de 18 mois pour 100%.

3. STOCKS

Les stocks de marchandises sont évalués suivant la méthode du coût d'achat moyen pondéré. Le coût d'achat moyen pondéré inclus le coût d'achat des produits diminué des remises sur factures auxquels s'ajoutent les frais d'approche.

Une provision pour dépréciation est calculée sur cette valeur des stocks diminuée des RFA en stock. Elle est constituée en fonction du délai de rotation sur les produits « actifs », sur les dates d'entrée en stock pour les « One Shot » (produits événementiels) et sur les dates d'inactivation pour les « inactifs » (produits retirés de la vente et non repris par les fournisseurs).

Pour les produits « actifs », les taux appliqués sont les suivants :

PARFUM

- Taux de 10% pour les produits avec un délai de rotation compris entre 12 et 18 mois
- Taux de 50% pour les produits avec un délai de rotation compris entre 18 et 24 mois
- Taux de 90% pour les produits avec un délai de rotation supérieur à 24 mois.

SOIN & MAQUILLAGE

- Taux de 50% pour les produits avec un délai de rotation compris entre 12 et 18 mois
- Taux de 80% pour les produits avec un délai de rotation compris entre 18 et 24 mois
- Taux de 90% pour les produits avec un délai de rotation supérieur à 24 mois.

Pour les produits « One shot », la provision pour dépréciation est constituée selon la règle suivante :

- Taux de 15% pour les produits entrés entre 9 mois et 12 mois,
- Taux de 100% pour les produits entrés depuis plus d'un an.

Pour les produits « Inactifs », la provision pour dépréciation est constituée selon la règle suivante :

- Taux de 30% pour les produits retirés de la vente depuis moins d'un an,
- Taux de 100% pour les produits retirés de la vente depuis plus d'un an.

Pour les produits retirés de la vente mais faisant l'objet d'une reprise par les fournisseurs, la provision est égale à 5% de la valeur de ces produits.

Pour les produits identifiés en destruction et en casse, la provision est égale à 100% de la valeur de ces produits.

Une provision pour démarque est constituée pour couvrir le risque d'écart de stocks entre la date de l'inventaire complet réalisé en cours d'année et la clôture fiscale du 31 décembre. Le calcul est le suivant : Chiffre d'affaires entre date d'inventaire et 31 décembre multiplié par le taux de démarque constaté lors du précédent inventaire complet – montant réel des écarts sur stock constaté entre ces deux dates.

4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Dans le cadre de la gestion de ses activités, la société est impliquée ou a engagé diverses procédures concernant le droit des marques, les relations avec ses salariés et toutes autres matières inhérentes à ses activités. La société estime que les provisions constituées, au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à la date de la clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

A titre d'information, les dotations pour risques et charges de l'exercice se sont élevées à 10.328k€, les reprises se montant, elles, à 15.271 K€.

Ces dotations et reprises se décomposent de la façon suivante :

Montants exprimés en milliers d'euros

	Solde au 31/12/2016	Dotations	Reprises utilisées	Rerprises non utilisées	Solde au 31/12/2017
Provisions pour renouvellement des baux	7 693	2 731	516	6 147	3 762
Provisions pour remise en état des magasins	4 515	26	0	10	4 532
Provisions pour pertes de change	64	468	64	0	468
Provisions pour indemnités départs en retraite	1 755	781	87	0	2 449
Provisions pour litiges sociaux	4 570	5 409	5 118	1 694	3 167
Provisions programme Cartes de fidélité	1 167	538	234	0	1 471
Autres provisions pour risques	1 633	375	698	704	604
Total	21 397	10 328	6 717	8 555	16 453

La reprise non utilisée de 6.147 K€ sur la provision pour renouvellement des baux est due à un changement d'estimation mis en œuvre sur 2017. A compter de l'exercice 2017, on ne provisionne que les renouvellements potentiels à moins d'un an.

Programme de fidélité Sephora

Le programme de fidélité Sephora consiste à envoyer un bon de remise de 10 % (valable 6 mois) à tous clients fidèles ayant capitalisé 150 points ou 4 journées d'achats.

En respect de l'avis 2004-E du comité d'urgence de la réglementation comptable, Sephora constate une provision pour risque sur la base du coût de revient de l'avantage accordé dès l'octroi de ce dernier. La provision est calculée à partir du nombre de points non utilisés et du nombre de bons de réduction émis et non périmés, pondérée d'un coefficient de probabilité d'utilisation. Le montant au bilan fin 2017 est de 1.471 K€ (contre 1.167 K€ fin 2016).

5. REMISES DE FIN D'ANNEE A RECEVOIR

Les Remises de Fin d'Année à recevoir sont constatées au bilan en diminution du poste Fournisseurs de marchandises.

C – NOTES SUR LE BILAN :

Les chiffres figurant dans les tableaux présentés ci-après sont exprimés en euros.

1. BILAN

1.1 Immobilisations (tableau DGI 2054)

1.2 Amortissements (tableau DGI 2055)

1.3 Provisions (tableau DGI 2056)

1.4 Etat des créances et des Dettes (tableau DGI 2057)

1.5 Capitaux propres

Le capital social est composé par 26 085 500 actions de 3 euros de valeur nominale.

Montants exprimés en milliers d’euros

Comptes	Solde d'ouverture	Affectation du résultat N-1	Résultat de l'exercice	Dividendes	Amortissement dérogatoire	Solde de clôture
Capital	78 257					78 257
Primes d'émission et de fusion	185 097					185 097
Réserves légales	7 826					7 826
Autres réserves	32 968					32 968
Report à nouveau	274 852	188 050		(144 253)		318 649
Résultat de l'exercice	188 050	(188 050)	99 039			99 039
TOTAL	767 048	0	99 039	(144 253)	0	721 835
Provisions réglementées	32 823				1921	34 744
TOTAL CAPITAUX PROPRES	799 871	0	99 039	(144 253)	1 921	756 579

1.6 Produits à recevoir

Montants exprimés en milliers d’euros

En euros	Au 31/12/2017
Clients factures à établir	12 790
Fournisseurs avoirs et produits à recevoir	83 676
Intérêts comptes courants	55
Créances sociales et fiscales	428
Créances diverses	0
TOTAL	96 949

1.7 Charges à payer

Montants exprimés en milliers d'euros

En euros	Au 31/12/2017
Intérêts comptes courants et comptes bancaires	135
Intérêts sur emprunts	0
Dettes sociales et fiscales	69 213
Fournisseurs factures non parvenues	63 487
Fournisseurs immobilisations factures non parvenues	19 294
Clients avoirs à établir	8 340
Dettes diverses	3 606
TOTAL	164 024

1.8 Produits et charges imputables à un autre exercice

Montants exprimés en milliers d'euros

En euros	Au 31/12/2017
Charges constatées d'avance (*)	18 370
Produits constatés d'avance (**)	5 683

(*) Les charges constatées d'avance concernent principalement l'étalement des loyers et des droits d'entrée (baux).

(**) Les produits constatés d'avance concernent essentiellement des participations aux travaux reçues de nos bailleurs.

D. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

1.1 Chiffre d'affaires

En milliers d'euros

INTITULE	VENTES DE MARCHANDISES	PRESTATIONS DE SERVICES	Total
France	1 259 124	74 509	1 333 633
Export et CE	158 879	98 767	257 646
TOTAL	1 418 003	173 276	1 591 279

Les prestations de services sont majoritairement constituées de royalties, de management fees et de prestations logistiques facturées aux filiales. On y trouve également des refacturations médias aux différentes marques.

1.2 Résultat financier

En milliers d'euros

INTITULE	CHARGES	PRODUITS	NET
Provision sur titres, sur comptes courants filiales, situation nette filiale	52 716	21 088	-31 628
Pertes sur filiales	0	0	0
Intérêts comptes courants intra-groupe	496	241	-255
Pertes et gains de change	5 709	4 086	-1 623
Autres mouvements sur provisions	468	110	-358
Autres frais et produits financiers	13	787	774
Dividendes reçus		24 338	24 338
TOTAL	59 402	50 650	-8 752

Au cours de l'exercice 2017 :

- Une dotation de provision a été passée à hauteur de 52.684 k€ sur les titres de la filiale brésilienne « Dotcom Group Comercio de Presentes »,
- Une reprise de provision a été constatée sur la filiale « Sephora Greece – Marinopoulos » (Grèce) à hauteur de 21.078 k€.

1.3 Résultat exceptionnel

En milliers d'euros

INTITULE	CHARGES	PRODUITS	NET
Opérations de gestion	1 759	59	-1 700
Opérations en capital	4 559	173	-4 386
Amortissements dérogatoires	11 136	9 215	-1 921
TOTAL	17 454	9 448	-8 006

1.4 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	RESULTAT COURANT et PARTICIPATION	RESULTAT EXCEPTIONNEL	RESULTAT NET COMPTABLE
SOCIAL AVANT I.S	168 725	-8 007	160 718
Retraitements extra-comptables	-7 174	907	-6 267
BASE IMPOSABLE	161 551	-7 100	154 451
I.S (*)	-63 678	2 798	-60 880
Crédits d'impôt			3 982
Imputations diverses			-4 781
Impôt sur les bénéfices de l'exercice			-61 679

(*) L'impôt sur les sociétés est calculé au taux de 33,33 %.

Une contribution sociale de 3,3% est calculée sur la partie de l'impôt sur les sociétés dépassant 763 K€.

Le montant des crédits d'impôts dont bénéficie Sephora SAS pour l'exercice 2017 s'élève à 3 982 milliers d'euros dont 3 720 milliers d'euros au titre du versement à la Fondation Louis Vuitton.

E. INFORMATIONS DIVERSES :

1. Situation fiscale différée ou latente

- Impôts différés Actif**

En milliers d'euros

	Base Début exercice	Impôt Différé Début exercice	Variation Base Exercice 2017	BASE Fin exercice	Impôt Différé (*) Fin exercice
Provisions Risques & Charges	11 850	4 080	-6 674	5 176	1 782
Provisions sur stocks	12 661	4 359	1 575	14 236	4 901
Provisions créances clients	3 053	1 051	-1 714	1 339	461
Dépréciations immos corporelles & incorporelles	1 463	504	-839	624	215
Participation	10 202	3 512	-176	10 026	3 452
C3S	2 232	768	38	2 270	782
Autres taxes	2 771	954	-394	2 377	818
Impact des marges arrières	43 813	15 085	-5 599	38 214	13 157
Autres différences temporaires	8 678	2 988	354	9 032	3 110
Ecart de conversion	554	191	-395	159	55
Déficits reportables	0	0	0	0	0
Impôt différé Actif	97 277	33 492	-13 824	83 453	28 733

- Impôts différés Passif**

En milliers d'euros

	Base Début exercice	Impôt Différé Début exercice	Variation Base Exercice 2017	BASE Fin exercice	Impôt Différé (*) Fin exercice
Ecart de conversion	-64	-22	-404	-468	-161
Impôt différé Passif	-64	-22	-404	-468	-161

(*) Les bases différées extournables en 2018 (court terme) sont considérées à 34,43 % et les autres (long terme) à 25,83%.

2. Filiales et participations

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

3. Effectifs exercice 2017 (ETP)

	Moyenne sur 2017	au 31 décembre 2017
- Cadres	946	975
- Agent de maîtrise	886	893
- Employés	3 159	3 462
- Total	4 991	5 330

4. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

L'article 66 de la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 instaure un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), à compter du 1^{er} janvier 2013, correspondant à la première mesure prise dans le cadre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi du 06 novembre 2012. Ce crédit d'impôt s'élève à 7% en 2017 (contre 6% en 2016) des rémunérations n'excédant pas 2.5 fois le SMIC versées aux salariés au cours de l'année civile.

Le CICE 2017 a été comptabilisé en diminution des charges de personnel conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables pour un montant 7 070 K€.

Sur l'exercice écoulé, le CICE 2016, d'un montant de 5 905 K€, a permis de contribuer au financement :

- des investissements dans nos magasins avec 2 ouvertures (Ajaccio – Metz les Muses) et 4 rénovations totales (Val d'Europe - Nantes Atlantis - Bordeaux Mèges - Bordeaux Ste Catherine) pour un montant total de 8 050 K€.
- de la formation de nos équipes, soit 4 065 personnes formées représentant 83 572 heures dispensées.
- du recrutement ayant permis une progression de l'effectif.

5. Engagements pour indemnités de départ à la retraite

Les engagements de la société au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au règlement CRC 2003-R01. Cette indemnité fait l'objet d'une provision présentée au bilan en provision pour risques et charges dans son intégralité.

Les calculs, effectués par le Cabinet Mercer, impliquent la prise en compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- probabilité de présence jusqu'à la date de la retraite,
- taux de mortalité à l'âge de la retraite,
- âge de départ en retraite de 64 ans en moyenne pour les cadres et 62 ans pour les non cadres (sans changement par rapport à 2016),
- taux d'évolution des salaires de 2.75 % (sans changement par rapport à 2016)
- taux d'actualisation de 1,50% (contre 1,30 % en 2016), générant un gain actuariel de 65 K€.
- taux de charges sociales moyennes de 50% (contre 48% en 2016), générant une perte actuarielle de 36K€).

Par ailleurs, sur 2017, un complément de dotation a été constaté à hauteur de 575 K€ pour tenir compte de la majoration de 150€ par année d'ancienneté.

Au total, au 31 décembre 2017, la provision pour indemnités de départ en retraite s'élève à 2 449K€.

Les droits de l'année, l'amortissement des écarts actuariels et la charge d'intérêts de l'année sont enregistrés en résultat d'exploitation.

6. Engagements hors bilan

Engagements donnés :

- Engagements donnés au titre des loyers sièges et magasins :

Cautions du **CIC** pour un montant de 1 437 805 euros,
Cautions de la **Société Générale** pour un montant de 5 894 431 euros,
Cautions de la **BNP Paribas** pour un montant de 6 651 791 euros.

- Engagements donnés au titre de nos filiales :

Caution de la filiale **Sephora Shanghai Cosmetics Ltd** de 150 000 000 CNY au profit de **Bank of America N.A. Shanghai Branch**.

Garantie à première demande de la filiale **Sephora Luxembourg Sarl** de 153 094 euros au profit de **Banque du Luxembourg**.

Garantie à première demande de la filiale **Sephora Grèce S.A.** de 5 000 000 EUR au profit de **Citibank Europe PLC**.

Garantie à première demande de la filiale **Sephora Marinopoulos Cosmetics doo Serbia** de 330 000 euros au profit de la **Société Générale Banka Srbija**.

Garantie à première demande de la filiale **Sephora Marinopoulos doo Serbia** de 132 000 000 RSD au profit de la **Société Générale Banka Srbija**.

Garantie à première demande de la filiale **Sephora Marinopoulos Romania** de 1 400 000 euros au profit de la **BRD Corporate Investment Banking**.

Garantie à première demande de la filiale **Sephora Marinopoulos Romania** de 33 800 000 RON au profit de la **BRD Corporate Investment Banking**.

Garantie à la première demande de la filiale **Sephora do Brasil Participacoes S/A** de 69 000 000 BRL au profit de **Banco Citibank SA**.

Garantie à première demande de la filiale **Sephora do Brasil Participacoes S/A** de 16 000 000 BRL au profit de **Banco Citibank SA**.

Garantie à première demande de la filiale **Dotcom Group Comercio de Presentes SA** de 62 000 000 BRL au profit de **BNP PARIBAS Brazil**.

Garantie à première demande de la filiale **Sephora Mexico S de RL de CV** de 152 000 000 MXN au profit de **Citibank Europe PLC**.

Lettre de confort de la filiale **Sephora Middle East Fze** de 36 090 000 AED au profit de **BNP Dubaï**.

Lettre de confort de la filiale **Sephora Cosmetics Private Ltd** de 330 000 000 INR au profit de **Standard Chartered Bank**.

Lettre de confort de la filiale **Sephora Indonesia** de 15 000 000 000 IDR au profit de **Standard Chartered Bank Jakarta**.

Lettre de confort de la filiale **Sephora Thailand** de 250 000 000 THB au profit de **Citibank N.A. Bangkok branch**.

Lettre de confort de la filiale **Luxola (Thailand) Ltd (Digital Thailand)** de 100 000 000 THB au profit de **Citibank NA Bangkok branch**.

Lettre de confort de la filiale **Beauty In Motion Sdb Bhd** de 6 500 000 MYR au profit de **Standard Chartered Bank Malaysia Berhad**.

Lettre de confort de la filiale **Sephora Shanghai Cosmetics Ltd** de 425 000 000 CNY au profit de **HSBC**.

Lettre de confort de la société **LVMH Italia Spa** de 6 600 000 EUR au profit de la **Deutsche Bank SPA**.

Lettre de confort de la filiale **Sephora s.r.o.** de 35 000 000 CZK au profit de **Komerční banka a.s.**

Lettre de confort de la filiale **Sephora Kozmetik AS** de 20 000 000 USD au profit de **HSBC Bank AS Turkey**.

Lettre de confort de la filiale **Sephora Kozmetik AS** de 45 000 000 TRY au profit de **Deutsche Bank AS**.

Lettre de confort de la filiale **Perfumes & Cosmetics Gran Via** de 1 200 000 euros au profit de **Bankinter SA**.

Lettre de confort de la filiale **Sephora Polska Spzoo** de 95 000 000 PLN au profit de **Bank PEKAO SA**.

Lettre de garantie de la filiale **Joint Stock Company « Ile de Beaute »** de 650 000 000 RUB au profit de **UNICREDIT**.

Lettre de garantie de la filiale **Joint Stock Company « Ile de Beaute »** de 1 500 000 000 RUB au profit de **Citibank Europe PLC, french branch**.

Lettre de garantie de la filiale **Sephora Sweden AB** de 4 892 698 SEK au profit de **BNP Paribas**.

Option de vente au bénéfice de **Chalico Trading** portant sur ses titres détenus dans la société **Sephora Moyen-Orient SA** (Suisse) et **Option d'achat** au bénéfice de **Sephora SAS** sur les titres détenus par la société Chalico Trading dans la société Sephora Moyen-Orient SA. Les titres détenus par Chalico Trading correspondent à 30% du capital social de la société Sephora Moyen-Orient SA, Les options sont exerçables concomitamment en quatre fractions, la première représentative de 10 % du capital social a été exercée en 2016 et réalisée en janvier 2018. La prochaine fraction exerçable porte sur 5% du capital social et pourra être activée courant 2024. Des options de vente au bénéfice de Chalico Trading et des options d'achat au bénéfice de Sephora SAS sont également stipulées en cas de violation du pacte d'actionnaire liant les parties ou en cas de changement de contrôle de l'une des parties, ou encore en cas de situation de blocage.

Option d'achat au bénéfice de **Sephora SAS** auprès du partenaire PT Panen Lestari Internusa, des titres de l'exploitant des magasins Sephora en Indonésie PT Panen Wangi Abadi, dont le capital est détenu par le partenaire, exerçable en une ou deux fois, à hauteur de 51% du capital, ou à hauteur de 100% dans le cadre d'une évolution de la loi permettant les investissements étrangers en Indonésie d'une activité commerciale multi marques. Sont également prévues auprès de ce même partenaire des options d'achat au bénéfice de Sephora SAS pour tout ou partie du capital ou des actifs à l'expiration ou en cas de non renouvellement du « TLA » (Trademark license agreement), en cas de changement de contrôle de PT Panen Wangi Abadi ou d'incapacité de PT Panen Wangi Abadi.

Option de vente au bénéfice de **Sephora SAS**, au partenaire PT Panen Lestari Internusa des titres de l'exploitant des magasins Sephora, ainsi obtenus, en cas de survenance du terme du TLA ou du contrat de développement des magasins en Indonésie PT Panen Wangi Abadi .

Option d'achat au bénéfice de **Sephora SAS** portant sur les titres de Perfumes y Cosmetics Gran Via détenus par le partenaire El Corte Ingles, représentant 55% du capital social et option d'achat au bénéfice d'El Corte Ingles portant sur les titres de Perfumes y Cosmetics Gran Via détenus par Sephora SAS, représentant 45% du capital social. Ces options, exerçables en cas de situation de blocage ont expiré du fait de la liquidation de Perfumes y Cosmetics Gran Via au cours du premier trimestre 2018.

Option d'achat au bénéfice de **Sephora SAS** auprès du partenaire Arvind Brands & Retail, des titres de l'exploitant des magasins Sephora en Inde Arvind Beauty Brands Retail, dont le capital est détenu par le partenaire, exerçable, à hauteur de 100% du capital (i) à la fin du contrat de franchise, soit au terme initial de 10 ans (2026) ou au terme d'une des période quadriennale de renouvellement de l'accord de franchise et (ii) en cas de changement d'actionnaire non autorisé ou de contrôle de Arvind Beauty Brands Retail ou d'incapacité, d'insolvabilité, de commission d'infraction pénale grave, de remise en cause de la validé des marques ou sa détention par Sephora, de violation du contrat de vente de produits conclu entre Sephora en qualité de vendeur et Arvind Beauty Brands Retail en qualité d'acheteur, de violation de la loi relative à l'importation des produits, émanant d'Arvind Beauty Brands Retail ou de réalisation par Arvind Beauty Brands Retail d'un CA annuel sur une année fiscale supérieur de plus de 20% au CA consolidé du partenaire.

Option de vente au bénéfice de **AHBB** portant sur ses titres détenus dans la société **Sephora Digital SEA (Ex Sephora Luxola** (Singapour)) et **Option d'achat** au bénéfice de **Sephora SAS** sur les titres détenus par la société AHBB dans la société Sephora Digital SEA. Les titres détenus par AHBB au cours de l'exercice passé correspondaient à 5,368% % du capital social de la société Sephora Digital SEA. Les Options d'achat et de vente étaient exerçables en trois temps : (i) pour les options de vente, la première pouvait être activée en janvier 2019 et (ii) pour les options d'achat, la première pouvait être activée en Mai 2022. Sephora Asia a acquis auprès d'AHBB 5,368% du capital de Sephora Digital SEA le 10 janvier 2018 selon un accord intervenu entre les parties le 15/12/2017. Sephora Asia détient ainsi 100% des actions de Sephora Digital SEA et il a été mis un terme à l'accord relatif aux options de vente et d'achat.

**DECLARATION GLOBALE DES COUVERTURES DE CHANGE
REALISEES SUR LES MARCHES FINANCIERS**

En milliers d'euros

Instruments de couverture utilisés		Opérations d'exploitation (achats/ventes) dont opérations réalisées :		Résultats des instruments sur opérations couvertes réalisées	Résultats des instruments sur opérations couvertes de l'exercice suivant
Nature	Montant				
Contrat de change à terme	3 599	Ventes	3 599	-655	0
	0	Achats	0	0	0
Option de change	97 949	Ventes	21 387	1 467	4 370
	0	Achats	0	0	0

(1) '- ', la société est acheteuse de devises.
 '+ ', la société est vendeuse de devises.

(2) '- ', la société réalise une perte.
 '+ ', la société réalise un profit.

7. Régime Fiscal

La société Sephora SA a opté pour le régime de l'intégration fiscale, la société tête de groupe étant :

LVMH
22 avenue Montaigne
75008 PARIS

La charge d'impôt comptabilisée ne présente pas de divergence avec l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

8. Identité de la société consolidante

Les comptes de la société sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

LVMH
22 avenue Montaigne
75008 PARIS
SIRET 775 670 417 00051 APE 741J

9. Evènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Sephora SAS a réalisé en janvier 2018 l'acquisition de 10% de parts supplémentaires dans la holding suisse Sephora Moyen Orient SA, joint-venture avec le groupe CHALBOUB pour les activités commerciales sur la zone Moyen Orient.

SEPHORA

Société par actions simplifiée au capital de 78.256.000 euros
Siège social : 41 rue Ybry – 92200 Neuilly-sur-Seine
393 712 286 R.C.S. Nanterre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 27 JUIN 2018

Le mercredi 27 juin 2018, à 11 heures,

La société **LV GROUP**, société anonyme au capital de 35.633.796 euros
ayant siège social au 22 Avenue Montaigne, identifiée sous le numéro 335 581 294 RCS Paris,
représentée par Monsieur Antoine Arnault, en sa qualité de Président Directeur Général,

Propriétaire de la totalité des 26.085.500 actions composant le capital société de la société
SEPHORA et en conséquence Associé unique de ladite société :

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Le Président a, conformément aux dispositions statutaires, examiné et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice.

Les comptes annuels de l'exercice écoulé et le rapport de gestion du Président ont été tenus au siège social à la disposition du Commissaire aux Comptes dans les délais prescrits par la loi.

Conformément à la loi, l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux Comptes et le texte des résolutions ont été tenus au siège social à la disposition de l'associé unique dans les délais prescrits par la loi. Ces documents ont été présentés et communiqués aux représentants du Comité d'Entreprise lors d'une réunion avec le Président en date du 14 juin 2017.

Avis des présentes décisions a été donné au Commissaire aux Comptes et au Comité d'Entreprise par courriers en date du 4 juin 2018.

(...)

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, qui s'élève à 99 039 459,73 euros, comme suit :

	EUR
Résultat de l'exercice	99 039 459.73
Report à nouveau avant affectation	318 648 401.44
	417 687 861.17
Dotation à la Réserve légale	0.00
Total distribuable	
	417 687 861.17
Distribution à titre de dividendes	120 254 155.00
Le solde en report à nouveau	297 433 706.17

Compte tenu de cette affectation, le montant brut du dividende ressort à 4,61euros par action avant effet de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires. Il sera mis en paiement le 28 juin 2018.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et le montant de l'abattement correspondant sont les suivants :

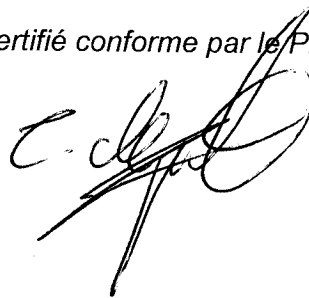
<u>Exercice</u>	<u>Dividende net par action</u>	<u>Abattement fiscal (1)</u>
2014	3,14 euros	1,26 euros
2015	3,84 euros	1,54 euros
2016	5,53 euros	2,21 euros

(1) pour les personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France

Cette décision est **adoptée** par l'associé unique.

(...)

Pour extrait certifié conforme par le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. de la...', is written over the text 'Pour extrait certifié conforme par le Président'.